



60, rue du Plat d'Étain – BP 12050  
37020 TOURS Cedex 1

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Acquisition d'une calorimétrie différentielle à balayage  
(DSC) couplée à de la microscopie  
et de la photo-irradiation pour le laboratoire de chimie  
analytique (EA 6299 PCM2E) de l'Université de Tours**

**Date limite de remise des offres :**

**18/11/2021, 16h00**

## Table des matières

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DE L'ACHETEUR PUBLIC</b>	<b>3</b>
1.1	Nom et adresse officiels de l'acheteur public	3
1.2	Coordonnées des contacts pour l'obtention de renseignements complémentaires	3
1.3	Renseignements administratifs et techniques	3
<b>2</b>	<b>INFORMATIONS SUR LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2.1	Objet et étendue de la consultation	3
2.2	Forme, mode de passation et durée du marché	3
2.3	Allotissement	4
2.4	Type de prestations et nomenclature CPV	4
2.5	Prestations supplémentaires éventuelles	4
2.6	Variantes	4
2.7	Lieux d'exécution et/ ou de livraison	4
<b>3</b>	<b>MODALITES DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
3.1	Modalités de communication	4
3.2	Langue de la consultation	5
3.3	Modalités principales de paiement, de financement et références des dispositions applicables	5
<b>4</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>5</b>
4.1	Contenu du DCE	5
4.2	Retrait et obtention du DCE	5
4.3	Modification de détail apportée au DCE et report de la date limite de remise des offres	5
<b>5</b>	<b>MODALITES DE SOUMISSION DES OFFRES</b>	<b>5</b>
5.1	Visite sur site	5
5.2	Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées	6
5.3	Forme des candidatures	6
5.4	Contenu des plis des candidats	6
5.5	Délais de validité des offres	7
5.6	Signature des plis par les candidats	7
<b>6</b>	<b>MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC</b>	<b>7</b>
6.1	Examen des candidatures	7
6.2	Jugement des offres	8
6.3	Information des candidats non retenus et délai de suspension	8

## **1 PRESENTATION DE L'ACHETEUR PUBLIC**

### **1.1 Nom et adresse officiels de l'acheteur public**

**UNIVERSITE DE TOURS**  
60, rue du plat d'Étain – BP 12050  
37020 TOURS Cedex 1  
Tél. : 02.47.36.66.00  
Fax = 02.47.36.64.10

Site Web : [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)

### **1.2 Coordonnées des contacts pour l'obtention de renseignements complémentaires**

**Afin d'assurer une réponse aux éventuelles questions dans les meilleurs délais, les candidats sont invités à poser leurs questions via la plateforme de dématérialisation PLACE, à l'adresse suivante :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=837269&orgAcronyme=f2h>

Les questions doivent intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### **1.3 Renseignements administratifs et techniques**

**UNIVERSITE DE TOURS**  
Direction des Affaires Juridiques et du Patrimoine / Service Achats et Marchés  
60, rue du Plat d'Étain – BP 1205  
37020 TOURS Cedex 1

Site Web : [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)

Dossier suivi par Frédérique LEHOUX  
Tél. : 02.47.36.79.10 – E-mail : [lesam@univ-tours.fr](mailto:lesam@univ-tours.fr)

## **2 INFORMATIONS SUR LA CONSULTATION**

### **2.1 Objet et étendue de la consultation**

Le présent marché est destiné à la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service d'une calorimétrie différentielle à balayage (DSC) couplée à de la microscopie et de la photo-irradiation pour le laboratoire de chimie analytique (EA 6299 PCM2E) de l'Université de Tours. Tous les équipements seront des équipements neufs.

Ces matériels et équipements seront localisés dans le laboratoire EA 6299 Physico-Chimie des Matériaux et des Electrolytes pour l'Énergie (PCM2E) rattaché à l'UFR de sciences et techniques de l'Université de Tours.

## 2.2 Forme, mode de passation et durée du marché

Le présent marché est soumis aux dispositions du code de la commande publique. Il est attribué via une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-2 et suivants.

En cas d'absence d'offre régulière à la présente consultation, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à l'article R2122-2 du code de la commande publique.

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification et se terminera à l'issue de la réception finale des équipements. La notification vaut date de début d'exécution des prestations et marque le départ du délai contractuel d'exécution.

## 2.3 Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti en raison du caractère homogène des prestations.

## 2.4 Type de prestations et nomenclature CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Code CPV	Intitulé
38430000	Appareils de détection et d'analyse

## 2.5 Prestations supplémentaires éventuelles

PSE obligatoire
PSE 1 : Extension de garantie de 3 ans supplémentaires
PSE facultative
PSE 2 : Passeur d'échantillons avec système de perçage automatique du creuset

En plus de ces prestations supplémentaires éventuelles, les candidats peuvent proposer toutes prestations supplémentaires éventuelles qu'ils jugeront nécessaires. Ces propositions ne seront pas considérées dans l'analyse des offres. Le pouvoir adjudicateur décidera de retenir les prestations supplémentaires éventuelles suite à l'attribution du marché.

## 2.6 Variantes

Le présent appel d'offres n'autorise pas la présentation de variantes.

## 2.7 Lieux d'exécution et/ ou de livraison

**Contact : François TRAN VAN**  
UFR sciences et techniques  
Laboratoire de Physico-chimie des  
Matériaux et des Electrolytes pour l'Energie– EA6299 PCM2E  
Avenue Monge, Batiment J  
37200 TOURS, France

# 3 MODALITES DE LA CONSULTATION

## 3.1 Modalités de communication

Les communications entre l'acheteur public et les soumissionnaires s'effectuent par la plateforme de dématérialisation PLACE, par courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception en cas d'indisponibilité de la plate-forme.

### **3.2 Langue de la consultation**

Tous les documents du présent marché, ainsi que toutes les correspondances échangées, seront rédigés en français.

### **3.3 Modalités principales de paiement, de financement et références des dispositions applicables**

L'Unité monétaire souhaitée par l'Administration qui passe le marché : **Euro**.

La présente consultation est financée sur des ressources publiques externes, à savoir : CPER, programme MUMAT.

Le candidat, s'il présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle souhaitée par l'Administration, et si cette offre est retenue, est informé que l'unité monétaire souhaitée par l'Administration peut s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché, si les parties n'étaient pas parvenues à trouver un accord sur ce point.

Les modalités de paiement (avances, acomptes, facturation, délai de paiement, intérêts moratoires) sont détaillées dans le CCP.

## **4 INFORMATIONS RELATIVES AU DOSSIER DE CONSULTATION**

### **4.1 Contenu du DCE**

- l'acte d'engagement (AE)
- le règlement de la consultation (RC)
- le cahier des clauses particulières (CCP)
- le formulaire DC1
- le formulaire DC2

### **4.2 Retrait et obtention du DCE**

Date limite d'obtention du DCE : la date limite de remise des offres

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=837269&orgAcronyme=f2h>

Pour ce faire, il est fortement recommandé que les entreprises renseignent un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip, .pdf, .docx et .xlsx (enregistrés sous MS Office 2016).

### **4.3 Modification de détail apportée au DCE et report de la date limite de remise des offres**

L'Administration se réserve le droit, soit d'apporter au plus tard six **(6)** jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation, soit de reporter la date limite fixée pour la réception du dossier. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

## **5 MODALITES DE SOUMISSION DES OFFRES**

### **5.1 Visite sur site**

Aucune visite sur site n'est prévue.

## 5.2 Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=837269&orgAcronyme=f2h>

NB : Les réponses au format « papier » seront donc déclarées irrecevables et renvoyées à leur expéditeur sans être examinées.

Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues avant la date limite de remise des offres.

Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

***N.B. : parallèlement à l'envoi électronique, les entreprises peuvent faire parvenir au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, ...), en respectant les date et heure limites de remise des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde ». Cette copie de sauvegarde pourra, par exemple, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par l'entreprise.***

## 5.3 Forme des candidatures

Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée.

Dans le cas d'un groupement d'entreprises, celui-ci devra prendre la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire des autres membres du groupement.

## 5.4 Contenu des plis des candidats

Pièces de la candidature		
imprimé <b>DC1</b> (ou équivalent sur papier libre)	} Ou DUME	<input type="checkbox"/>
imprimé <b>DC2</b> (ou équivalent sur papier libre)		<input type="checkbox"/>
attestation d'assurance professionnelle responsabilité civile en cours de validité		<input type="checkbox"/>
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		<input type="checkbox"/>
Liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Des prestations plus anciennes sans toutefois avoir plus de cinq ans pourront être prises en compte. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		<input type="checkbox"/>
extrait Kbis ou document équivalent		<input type="checkbox"/>
RIB		<input type="checkbox"/>
Pièces de l'offre		
acte d'engagement de préférence signé électroniquement avec une copie de l'habilitation à engager l'entreprise à l'appui de la signature (pouvoir pour engager l'entreprise)		<input type="checkbox"/>
Offre technique et financière qui comprendra :		
- Un devis reprenant point par point aux différents éléments techniques mentionnés dans le cahier des charges		<input type="checkbox"/>
- Un dossier technique sur les caractéristiques complètes de l'équipement (tailles, poids, etc)		<input type="checkbox"/>
- Toutes informations permettant d'étudier le caractère ouvert ou fermé de l'équipement,		<input type="checkbox"/>
- Si pertinent, une liste des consommables avec les prix		<input type="checkbox"/>
- Un document présentant le logiciel et son mode de fonctionnement		<input type="checkbox"/>

- Note détaillant la qualité du service (qualité de la prestation d'installation, de la mise en route, de l'accompagnement, de la formation, de la garantie et délai de livraison)	<input type="checkbox"/>
- Modalités du SAV et de l'assistance technique	<input type="checkbox"/>
toute précision ou document complémentaire ou annexe au sujet de l'offre que l'entreprise jugerait utile d'ajouter	<input type="checkbox"/>

En application de l'article R2143-14 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur pourra utiliser les documents transmis dans le cadre d'une autre consultation et qui seraient nécessaires et encore valables au titre de la candidature.

**Remarques :**

1) Conjointement à la déclaration sur l'honneur concernant les obligations fiscales et sociales (visée au paragraphe F1-g de la lettre de candidature DC1), le candidat pourra également produire les attestations fiscales l'attestation de régularité sociale, mais aussi des attestations de cotisation auprès la caisse maladie obligatoire, la caisse vieillesse obligatoire ou la caisse de congés payés pour les entreprises assujetties à ces différents régimes à jour à la même date.

2) l'entreprise dont l'offre aura été retenue devra fournir les certificats et attestations fiscales et sociales dans un délai approprié après la notification par l'administration de sa sélection.

**5.5 Délais de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de cent vingt jours (**120**) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres : les entreprises restent donc engagées sur le montant de leurs offres durant cette période.

**5.6 Signature des plis par les candidats**

**Les récentes évolutions de la réglementation relative aux marchés publics n'imposent la signature de l'offre qu'au moment de l'attribution du marché public.** De ce fait, aucune offre, sous format électronique comme sous format papier, ne pourra être écartée par l'Administration au seul motif de l'absence de signature des pièces.

**Cependant, afin de permettre une notification du présent marché public dans les meilleurs délais, les candidats sont invités à signer les documents relatifs à leur offre avant de la déposer.**

Les candidats sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à la maintenir pendant le délai de validité des offres indiqué dans l'avis d'appel public à la concurrence et à signer ultérieurement le marché public qui leur sera potentiellement attribué dans les conditions financières et techniques présentées initialement.

En cas d'offre non signée au moment de son dépôt, seul l'attributaire pressenti sera invité à transmettre les actes qui sont relatifs à l'offre, dûment signés, dans les délais spécifiés dans la demande écrite de l'Université.

S'il ne peut produire ces documents dûment signés dans le délai imparti ou en cas de signature par une personne non habilitée à engager sa société, son offre est rejetée et le candidat éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents dûment signés avant que le marché ne lui soit attribué.

**6 MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC**

**6.1 Examen des candidatures**

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées à l'article 0 du présent règlement de consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des renseignements et documents en vigueur détenus par le pouvoir adjudicateur, pour évaluer la situation juridique ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Conformément à l'article R2144-3 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du présent marché public.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées ci-dessus ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat dont la candidature ou l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

## **6.2 Jugement des offres**

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 du code. Si l'Administration constate un motif d'irrégularité de l'offre, elle peut solliciter les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié qui sera précisé dans l'invitation, à condition que ces dernières ne soient pas anormalement basses. L'Administration reste libre de mettre en œuvre ou non cette disposition.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Après élimination des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères cités ci-dessous, hors prestations supplémentaires éventuelles et options :

<b>Critères de choix des offres</b>	<b>Note pondérée</b>
1 – Valeur technique basée sur : les performances techniques des équipements (30) les fonctionnalités (10) l'ergonomie, l'utilisation (5)	45
2 – Prix	30
3 – Délais (livraison et exécution globalisés)	15
4 – Qualité du service (qualité de la prestation d'installation, de la mise en route, de l'accompagnement, de la formation, de la garantie)	10
TOTAL	/100

La note prix est calculée sur 20 points, pour chaque offre recevable, selon la formule :  
(montant de l'offre la plus basse/montant de l'offre du candidat) x 20

En pratique : l'offre recevable qui présente le prix de base minimal obtient la note de 20, les autres offres obtiennent une note inférieure, selon une loi de décroissance linéaire.

Les prestations supplémentaires éventuelles facultatives ne sont pas prises en considération dans l'analyse des offres.

## **6.3 Information des candidats non retenus et délai de suspension**

L'acheteur public notifiera à chacun des soumissionnaires dont l'offre n'a pas été retenue la décision d'attribution du marché qu'il aura prise. Le délai de suspension, délai pendant lequel



Le pouvoir adjudicateur ne peut signer le marché, est fixé à **11 jours** à compter de l'envoi par **voie dématérialisée**.

A cet effet, l'attention du candidat est attirée sur le fait de l'obligation de fournir, dans l'acte d'engagement, une ou plusieurs adresses mail **valides** (secrétariat, personne responsable du suivi de l'offre ...). Dans l'éventualité où l'entreprise omettrait cette formalité, il ne pourra pas être reproché au pouvoir adjudicateur un manquement à ses obligations d'information.

#### **6.4 Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif d'Orléans  
28 rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00  
Télécopie : 02 38 53 85 16  
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>